

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1354**

commune (s) : Saint Priest

objet : Autorisation donnée à la Commune de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue du Dauphiné et cadastré sous le numéro 81 de la section AD

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1354**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la Commune de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue du Dauphiné et cadastré sous le numéro 81 de la section AD**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 23 mai 1991, d'un tènement de 8 450 mètres carrés situé rue du Dauphiné à Saint Priest et cadastré sous le numéro 81 de la section AD.

La Communauté urbaine est en cours de cession, à la ville de Saint Priest, d'une surface de 4 800 mètres carrés à détacher du tènement précité, dans le cadre de la réalisation d'un terrain familial, pour la réinstallation de six familles se trouvant sur l'aire d'accueil de la rue de Provence.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la ville de Saint Priest ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de la cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la commune de Saint Priest ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé rue du Dauphiné à Saint Priest.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.